

Commune de Mane

Compte rendu du Conseil Municipal du 15 Avril 2019

Affichage
Protege

I - Comptes Administratifs 2017 :

Après que Mr DEPIEDS ait quitté la salle des délibérations, Madame ,CALVAT, Présidente de séance, a soumis au vote les 3 documents qui se résument de la façon suivante :

↳ Budget Principal :

Ce document présente un résultat excédentaire pour la section de fonctionnement et déficitaire pour la section d'investissement :

√ Section de Fonctionnement :

-Dépenses : 1 109 812.94 €

-Recettes : 1 282 053.2 €

Soit un excédent de 172 240.08 €

Excédent reporté de 102 2018.79 €

Excédent de clôture de 274 448.87 €

√ Section d'Investissement :

- Dépenses : 1 967 900.78 €

- Recettes : 1 754 564.08€

Soit un déficit de 213 336.70 €

Déficit reporté 84 833.58 €

Déficit de clôture 298 175.28 €

↳ Budget Annexe «Eau et Assainissement» :

Ce service dégage un excédent en section d'exploitation et un excédent en section d'investissement:

√ Exploitation :

-Dépenses : 192 876.88 €

- Recettes : 270 107.47 €

soit un excédent de 77 230.59 €

Déficit reporté 27 035.24 €

Excédent de clôture 50 195.35 €

√ Investissement :

-Dépenses : 38 340.51 €

-Recettes : 104 235.20 €

Soit un excédent de 65 894.69 €

Report excédent 599 352.02 €

Excédent de clôture 665 246.71 €

↳ Budget Annexe «Immeuble à Caractère Industriel et Commercial» :

Ce service dégage un excédent en section d'exploitation et un déficit en section d'investissement:

√ Exploitation :

-Dépenses : 0.00 €

- Recettes : 0.00 €

Report excédent : 43 690.31 €

Excédent de clôture : 43 690.31 €

✓ Investissement :

-Dépenses : 2 467.99 €

-Recettes : 7 665.84 €

Soit un excédent de 5 197.85 €

Déficit reporté 7 665.84 €

Déficit de clôture 2 467.99 €

Les trois comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité. Après ce vote Mr DEPIEDS réintègre la salle des délibérations.

II - Compte de gestion du Comptable Public :

Les trois comptes dressés par le Trésorier, comptable de la commune, sont conformes aux écritures comptables des trois comptes administratifs 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE les comptes de gestion du Receveur.

III - Affectation des résultats :

↳ Budget Principal :

- Prélèvement sur l'excédent de fonctionnement la somme de 274 448.87 € pour l'affecter à la Section d'Investissement.
- Le déficit de 23 726.41 € en investissement sera reporté à la Section d'Investissement en «Report N-1 «Dépenses»».

↳ Budget Annexe «Eau et Assainissement» :

Les deux excédents des 2 sections sont affectés en «Report à Nouveau» de chaque Section.

↳ Budget Annexe «Immeuble à Caractère Industriel et Commercial» :

- Prélèvement sur l'excédent de fonctionnement la somme de 2 467.99 € pour combler le déficit d'investissement
- Report du solde soit 41 222.32 € en «report à nouveau» en Fonctionnement

Ces trois propositions sont adoptées à l'unanimité.

IV- Etat 1259 – Vote des taux d'imposition 2018 :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité maintient les taux d'imposition suivants :

✓ Taxe Habitation	8.00 %
✓ Taxe Foncière (Bâti)	14.20 %
✓ Taxe Foncière (Non Bâti)	45.00 %

V – Autorisations de programmes :

Il est proposé d'ouvrir des autorisations de programmes pluriannuelles qui permettent de formaliser et visualiser des dépenses pour un programme dont le montant s'étendra sur plusieurs exercices sans en faire supporter l'intégralité au budget.

A l'unanimité, il est procédé d'ouvrir des autorisations de programmes pour le budget principal et le budget annexe «Sce Eau et Assainissement ».

VI - Budgets 2018 :

Sur proposition du Rapporteur les trois budgets sont adoptés à l'unanimité. Ils s'équilibrent de la façon suivante :

✓ Le budget Principal s'équilibre :

- à 1 182 925.00 € en section de Fonctionnement
- à 2 317 531.96 € en section d'Investissement

✓ Le budget «Eau et Assainissement» s'équilibre :

- à 316 495.350 € en section d'Exploitation
- à 932 257.91 € en section Investissement

✓ Le budget annexe «Immeuble à Caractère Industriel et Commercial» s'équilibre :

- à 44 222.32 € en Exploitation
- à 49 217.99 € en Investissement

VII – Tarifs Cantine et Garderie :

Il est proposé d'augmenter le prix du repas et de la garderie qui n'ont pas subi de hausse depuis plusieurs années.

A l'unanimité, à compter de Septembre 2019, les tarifs seront :

- 2.50 € pour la cantine
- 1.50 € pour la garderie

VIII- Vote des subventions 2018 :

Il est suggéré d'attribuer les sommes suivantes :

Association	Montant
✓ Bibliothèque Pour Tous	300 €
✓ Amicale des sapeurs pompiers Forcalquier	230 €
✓ Club Saint Laurent	230 €
✓ Société de Boules Manaraine	230 €
✓ Club Saint André	230 €
✓ Prévention Routière	150 €
✓ Société de Chasse «La Manaraine»	230 €
✓ Centre Communal d'Action Sociale	2 000 €
✓ Association Mane en Fêtes	2 500 €
✓ Coopérative scolaire de Mane Année 2014/2015	5 000 €
✓ Syndicat «Villages et Cités de Caractère»	1 000 €
✓ Association «Objectif Photos»	150 €

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

IX – Local Boulangerie - Location:

Les élus sont favorables pour la location de ce local à la SAS LOUIS à compter du 1^{er} Mai 2019.

X –Immeuble ALICOT – Aménagement voie publique :

L'Assemblée autorise Monsieur Le Maire à signer une mission de maîtrise d'œuvre pour les études soit 8 600 € HT.

XI – Etablissement Public Foncier :

Adopte à l'unanimité le bilan des acquisitions par l'EPF pour 2018.

XII – SDE 04 – Quartier Beauchamp :

Le Syndicat doit procéder à l'enfouissement des réseaux de téléphonie au Secteur Beauchamp.

A l'unanimité autorise Monsieur Le Maire à signer la convention à intervenir.

Séance levée à 22 h 15

Mane, le 23 Avril 2019



